

**Politique- ALENCON**  
**Devant les maires de l'Orne**

**Le plaidoyer de J. Pélissard**

Le président de l'association des maires de France, Jacques Pélissard, a rendu visite à ses homologues ornais. Il a profité de leur assemblée générale, lundi 1er février à Mortagne, pour défendre les réformes du gouvernement. Les 505 premiers magistrats ont été à l'écoute.

Sur toutes les lèvres : la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle sont les deux principaux sujets sur lesquels Jacques Pélissard a développé son argumentaire. Le député maire UMP de Lons-le-Saunier s'est comporté en bon avocat.



Jacques Pélissard a défendu la politique du gouvernement

**Taxe professionnelle : d'abord «inquiets»**

Avant l'intervention de l' élu du Jura, Alain Lambert, président l'Association des maires de l'Orne, s'est montré satisfait. *«Cette réforme nous a tout d'abord inquiétés, a-t-il indiqué en préambule. Nous avons écouté les explications, vérifiés auprès d'experts indépendants, reconstruits le texte au Parlement et obtenu des garanties qui nous permettent de regarder l'avenir avec sérénité.»*

Pour Jacques Pélissard, la taxe professionnelle *«devait être rénovée»* : *«Un État comme le nôtre ne pouvait pas taxer les seuls investissements. Avec le gouvernement, on est arrivé à avoir une nouvelle contributior économique territoriale. La réforme est difficile mais on a le courage de la mettre en place»*, a-t-il défendu.

**Réforme territoriale**

*«Le dispositif législatif n'est pas encore stabilisé"...* Néanmoins, le député UMP a avancé quelques principes. Notamment au niveau des communautés de communes. *«La désignation des délégués d'intercommunauté continue à se faire au niveau communal. Il n'y aura pas de suffrage universel. ce dispositif est dangereux car i risque de marginaliser les petites communes. On a plaidé pour qu'il y ait une liaison entre les élections du conseiller municipal et la désignation des délégués communautaires. Le jour de l'élection municipale, il y aura ur fléchage pour identifier quel conseil municipal sera futur délégué communautaire. Cela concernera les communes de plus de 500 habitants. Pour les autres, les maires seront les délégués.»*

Au passage, le Jurassien a rappelé que les communautés de communes ne doivent pas se substituer aux

communes : «Elles doivent être un outil de développement».

**AIGLE116 Poste**

Tous droits réservés : L'Orne Hebdo

C46A31AD7C104209D00C0FA1E108216E6B432F9E44426EE13AAAE12